

[11/12/2024] Ce qui change

VOS DROITS Publié mercredi 11 décembre 2024 par [Valérie Forgeront](#)



Les tarifs des consultations médicales augmenteront au 22 décembre, selon l'arrêté (publié le 24 juin 2024 au *Journal officiel*) sur la convention entre médecins libéraux et Assurance maladie. Chez le généraliste, le tarif passera ainsi à 30 euros contre 26,50 euros actuellement. Pour les enfants de moins de 6 ans, 35 euros contre 31,50 euros. Les tarifs de consultation des spécialistes augmentent aussi. À titre d'exemples : chez le gynécologue, le tarif passe à 37 euros puis à 40 en juillet 2025, contre 33,50 euros actuellement. Chez le dermatologue, un dépistage de mélanome coûtera 54 euros, puis 60 en juillet 2025, contre 47,50 jusqu'à présent. La visite chez un psychiatre passe de 51,70 euros à 55, puis à 57 euros en juillet. La consultation d'un pédopsychiatre (étendue jusqu'à l'âge de 25 ans) passe à 75 euros. Rappelons que le reste à charge pour le patient (chez un généraliste, un spécialiste, pour des examens radiologiques, des analyses de biologie...) a doublé, à deux euros, depuis mai.

VALÉRIE FORGERONT

Journaliste à *L'inFO militante*

Partager cet article :      

NOS PARTENAIRES

ACTUALITÉS

Communiqués de FO
Les éditoriaux du secrétaire général
Les communications des secteurs
Les articles de L'InFO militante
Les communiqués des fédérations

VOS DROITS

Les Chiffres utiles
Votre Fiche de paye
L'InFO des CSE
Consommation
Vos impôts

AGIR

Nos actions
Les outils syndicaux
La WebTV FO
Entre Militants

FORCE-OUVRIERE.FR



Qu'est-ce que FO ?
Notre organisation
Adhérer à FO
Rapports financiers

NOUS SUIVRE



NOTRE NEWSLETTER

